

Règlement Leurre Junior 22 – Manche EVRAN – 14/05/2022

INSCRIPTIONS

Les participants disposeront de tous les éléments et informations d'inscription sur le site de La Maison pêche et nature des Cotes d'Armor.

Les participants devront s'inscrire sur le site de la Maison pêche et nature des Cotes d'Armor en joignant la fiche d'inscription par mail.

DÉROULEMENT

Les rencontres Leurres Junior 22 se dérouleront en binôme pour autocontrôle avec un classement individuel. L'organisation sera chargée de former des binômes par tirage au sort.

Les rencontres du circuit Leurres Junior se dérouleront sur une demi-journée, et comporteront deux parties. Une manche pêche de 2h et un concours de lancés sur cible.

Les heures de départ, de pêche et de lancés sur cible, seront fixées par le comité d'organisation pour garantir le meilleur déroulement sportif et, dans la mesure du possible, en fonction de l'activité des poissons.

En cas d'annulation d'une rencontre, suivant les conditions du présent règlement, le classement se fera en tenant compte des rencontres restantes. De même, les points seront acquis pour le classement général annuel.

Les limites de pêche seront présentées à l'ensemble des concurrents lors de la réunion des compétiteurs au briefing de la rencontre. Elles seront matérialisées sur le terrain, s'il y a lieu, par tout moyen à la convenance de l'organisation.

L'organisation indiquera clairement et signalisera si nécessaire les zones spéciales, à l'intérieur de la zone de pêche qui sont sujettes à un type de restriction, comme les réserves de pêche, les zones où l'accès est interdit, ou celles présentant des risques appréciés par l'organisateur local, les lignes haute tension, etc.....

PARTICIPANTS

Les participants ne pourront concourir qu'après vérification de la fiche d'inscription remplie, et une carte de pêche en cours de validité.

Il sera demandé aux participants de se respecter entre-eux et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des commissaires, du comité d'organisation et du jury. De même, il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas uniquement les poissons !). Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

La participation aux rencontres Leurres Junior 22 implique la collaboration des participants aux reportages médias de ces événements et donnent le droit à la FD 22 le libre droit de l'image.

ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

Les rencontres se dérouleront exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (leurre propulsé par son propre poids ou celui d'une plombée sur la ligne).

Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la rencontre, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.

Les participants sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et à écraser les ardillons ou bien utiliser des hameçons sans ardillons !

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, ils peuvent avoir au maximum 2 cannes pendant l'épreuve. Il est permis d'utiliser une époussette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement :

soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson.

Seuls les leurres artificiels sont autorisés. Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts.

L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégnés sur autre chose que leur leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.

POISSONS PRIS EN COMPTE

Sont considérés valides les poissons vivants, sans maille minimum de capture. Toutes les espèces seront comptabilisées.

Le calcul de point s'effectuera en mm, 1 mm = 1 point

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. On pourra toutefois prendre le temps de prendre une photo.